

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE GIF-SUR-YVETTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUIN 2024
SALLE DU CONSEIL – HÔTEL DE VILLE

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 31 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt quatre
le six juin et à vingt heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le trente et un mai deux mille vingt quatre
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER,
Mme ROQUAIN, M. DELORT (à partir de 20h40), Mme BOULER, M. MORDEFROID,
Mme LAGORCE, M. BOZEC, M. CARRASCO, M. BAUDE, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
Mr MILLET, Mme BRIGNON, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M.
CHOLAY, Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme QINCAMPOIX, Mme FOUCAULT,
Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. ATTAF à Mr TRÉBULLE,
M. FASS à Mme QUINQUENEL,
Mr HULIN à Mme CLÉVÉDÉ,
M. YAHIEL à Mr CHASTAGNER,
Mme AUBERT-THEISEN à Mme FOUCAULT,

ABSENTS :

Mme DA GRACA SOARES,
Mme PIÉRA,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN,

Séance ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur François Guy Trébulle, Maire de Verrières-Le-Buisson.

Monsieur le Maire indique avoir déposé sur table une motion concernant la situation financière des EPHAD en général et celui de l'EPHAD Léon Maugé en particulier, et pour lequel il est Président du CA. La situation financière est critique depuis quelques années et aujourd'hui dramatique avec 928 851 € euros de déficit. Les modalités des recettes sont encadrées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le département et les forfaits arrêtés pour la journée de résidence ne permettent pas de couvrir les charges de fonctionnement. Devant cette situation, le CA a voté à l'unanimité lors de la dernière séance une motion d'alerte proposée par la Fédération hospitalière de France. Monsieur le Maire souhaitant que les Verriérois reçoivent un accompagnement de qualité, propose d'adopter cette motion qui propose notamment une augmentation des forfaits pour faire face aux déficits.

La motion est votée à l'unanimité.

Désignation d'une secrétaire de séance ; Monsieur le Maire a reçu la candidature de Karine Casal Dit Esteban. En l'absence d'autre candidature et de demande de mise aux voix, Karine Casal Dit Esteban est donc désignée secrétaire de séance.

Après avoir fait l'appel des conseillers municipaux, la secrétaire de séance passe à l'ordre du jour avec **l'approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 mars 2024**. Magali LIBONG demande une modification page 67 : « offrir » et non « offert ».

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DIRECTION GENERALE

1- Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable. Rapports annuels 2022 des délégataires (RAD).

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'acter le rapport que le délégataire met à disposition de la commune; c'est une délibération qui formalise la bonne circulation de l'information.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2- Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales urbaines. Rapports annuels 2022 des délégataires (RAD).

Le Maire indique qu'il s'agit de la même démarche qu'au point précédent.

Mme Agnès QUINQUENEL informe qu'il serait pertinent d'uniformiser cela tout en rappelant que cela ne concerne pas la mairie.

Monsieur le Maire répond qu'il trouverait en effet cela pertinent et qu'il y aurait une forme de logique s'il y avait une unité territoriale (ce qui n'est pas totalement le cas au niveau de la CPS) ; l'option prise pour le moment est plus une agrégation de l'existant qu'une remise à plat ; il indique que ce n'est pas impossible mais que la quantité de

travail pour arriver à un marché unique est très importante et que cela n'est, pour l'instant, pas prioritaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3- Demande de financements dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD).

Délibération n° 46 présentée en commission Finances le 29 mai 2024.

Karine CASAL DIT ESTEBAN indique qu'il s'agit d'autoriser le Maire à solliciter des financements pour la mise en place d'actions dans divers domaines ayant trait à la prévention de la délinquance.

David CHASTAGNER interroge sur le type de projets concernés.

Karine CASAL DIT ESTEBAN informe qu'il s'agit d'actions de prévention autour du harcèlement, des écrans, etc.

David CHASTAGNER demande si cela peut concerner le projet d'armement de la Police municipale et où en est ce dernier.

Monsieur le Maire informe que le projet est en cours de réflexion et qu'un panel de conditions est à remplir avant (formation, armoire forte, etc).

Il indique que les effectifs devraient être complets en septembre avec 10 agents : 6 policiers et 4 ASVP.

David CHASTAGNER souhaiterait connaître les raisons qui justifieraient l'armement.

Monsieur le Maire indique que la police nationale dispose d'un effectif insuffisant malgré tout leur engagement ; ainsi, la présence d'une Police Municipale armée s'avère aujourd'hui nécessaire pour répondre aux besoins relevant de la tranquillité publique.

En outre, il informe que l'armement est un élément d'attractivité désormais incontournable dans le recrutement des policiers municipaux.

David CHASTAGNER indique que c'est un coût non négligeable.

Caroline FOUCAULT demande s'il y a une date concernant cet armement.

Karine CASAL DIT ESTEBAN informe que des équipements comme les gilets sont dans le BP 2024 mais pas l'armement (qui le serait sur le prochain exercice).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire en profite pour faire savoir que le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance plénier s'est tenu la veille en présence du Parquet, de la Préfecture, de la Sous-Préfecture, de la Police nationale et de l'ensemble des partenaires ; tous ont noté la dynamique locale existante notamment grâce à l'implication de Karine CASAL DIT ESTEBAN.

Caroline FOUCAULT exprime le regret que l'opposition ne fasse pas partie de cette instance.

4- Convention de soutien financier par CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

Délibération n° 47 présentée en commission Finances le 29 mai 2024.

Gérard DOSSMANN informe que Citéo est un écoorganisme qui apporte un soutien financier aux villes ou aux intercommunalités dans le cadre de la prise en charge des coûts liés au ramassage des déchets abandonnés.

Le soutien financier varie en fonction de la strate de la ville. Pour Verrières, cela correspond à 3.2 euros par habitant soit un montant estimé à 46 726 euros par an.

En contrepartie, la Ville s'engage à remplir un questionnaire synthétique, à identifier des « hotspots », à recenser les actions préventives et curatives et à rédiger un bilan synthétique.

Agnès QUINQUENEL questionne sur la date de la convention car il est noté un début en 2023.

Il lui est spécifié que Citéo a un programme sur 3 ans, mais que le projet commence en 2024 avec un soutien pour l'année 2024 pour ce qui concerne Verrières.

Monsieur le Maire indique que la compétence « déchets » est une compétence de l'agglomération et qu'il a engagé des débats à ce sujet auprès de la CPS.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5- Demande de subvention au titre du plan vélo régional pour l'élaboration d'un « plan vélo Forêt »

Gérard DOSSMANN indique qu'au cours de l'élaboration du plan vélo de la commune de Verrières-le-Buisson, il est apparu que la forêt de Verrières constituait un enjeu à part entière dans la stratégie cyclable.

L'objectif du plan est d'étudier et de proposer plusieurs itinéraires cyclables destinés à tous motifs qui viendraient compléter le maillage communal de Verrières. Pour mener à bien cette mission, une étude sera réalisée par un cabinet extérieur.

Il précise que ce type d'étude stratégique est subventionnable à 50% par la Région Ile de France dans le cadre du plan vélo régional.

Le coût de l'étude est estimé à 25 000 euros HT. La Commune sollicite une aide financière de 12 500 euros HT.

Emmanuelle CLEVEDE demande des précisions sur le contenu du projet.

Monsieur le Maire précise que cette étude devra l'identifier et le définir.

David CHASTAGNER demande si la Ville a une idée de la méthodologie utilisée par le prestataire qui réalisera l'étude et si une expression des besoins est prévue car selon lui, cette dernière est nécessaire.

Christine LAGRORCE rappelle que le Plan Vélo Forêt est une émanation du plan vélo et que ce dernier comprend déjà un diagnostic, des orientations et des étapes de validation. Dans le diagnostic, il y a déjà une expression des besoins.

Elle rappelle que l'objectif de ce plan est de mailler le plan vélo avec le plan vélo des communes limitrophes et que le fond du sujet n'est pas encore lancé.

Agnès QUINQUENEL questionne la participation financière des autres villes.

Christine LAGRORCE informe que les villes qui suivent le projet y participeront.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6- Désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Gérard DOSSMANN indique que la CCSPL était composée de l'« association des familles » et de l'association « V2I » et que compte tenu de la dissolution de V2I, il convient de désigner d'autres membres pour siéger à la cette commission. La ville propose ainsi que le « Secours populaire » intègre à la place de « V2I » au sein de la CCSPL.

David CHASTAGNER questionne sur les critères qui ont amené à ce choix.

Monsieur le Maire met en avant la neutralité, l'engagement et l'implication du « Secours populaire ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

SERVICE FINANCES

7- Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2024

Délibération n° 50 présentée en commission Finances le 29 mai 2024.

Gérard DOSSMANN informe que, comme c'est le cas chaque année, le conseil municipal est appelé à fixer le taux des impôts locaux.

Par délibération du 25 mars 2024, la Ville avait fixé les taux des impôts locaux pour l'année 2024. Les taux étaient reconduits à l'identique, sauf pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dont le taux avait été réévalué de 15%, passant de 17,92% à 20,61%.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a retenu que la Ville ne pouvait augmenter le taux sur les résidences secondaires qu'à la condition d'augmenter également et dans les mêmes proportions le taux de la taxe foncière.

Il précise que la Ville ne souhaitant pas augmenter le taux de la taxe foncière en 2024, il convient de renoncer à augmenter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Par conséquent, les taux communaux pour l'année 2023 sont reconduits à l'identique en 2024.

Caroline FOUCAULT indique que Vincent Hulin et elle-même avaient souhaité augmenter les taux dès le départ et que les élus de la majorité avaient refusé.

David CHASTAGNER demande des explications sur l'erreur qui aurait été commise.

Monsieur le Maire explique qu'au moment de l'augmentation de la Taxe foncière, l'équipe municipale a souhaité prendre le temps nécessaire sur la Taxe d'habitation des résidences secondaires et qu'elle prend ses responsabilités à ce sujet.

David CHASTAGNER questionne sur le « manque à gagner ».

Monsieur le Maire informe qu'il est de l'ordre de 40 000 à 50 000 euros, et qu'il ne figurait pas dans le budget « recettes ». Il n'y a donc pas d'enjeu d'équilibre ni de besoin de décision modificative sur ce sujet.

Caroline FOUCAULT **votre contre cette délibération.**
La délibération est adoptée.

8- Révision des tarifs concernant les prestations à destination des familles,
Délibération présentée en commission Finances le 29 mai 2024 (scindée en deux le jour du Conseil Municipal : délibération n°51 et n°52).

Gérard DOSSMANN rappelle le contexte : depuis septembre 2023, nouvelle délégation de Service Public avec une augmentation du coût de la prestation par « API » qui impacte le budget (13.70 € le repas au lieu de 12.71 € pour la ville).

Il rappelle également que le référentiel est le quotient familial de la CAF.

Il présente une étude qui se base sur 87 000 repas et 3 années de facturation.

3 scénariis sont présentés, le 3^{ème} étant préconisé. Cela engendre une augmentation des tarifs qui reste relative pour les familles, sachant que pour les familles en difficulté, il est rappelé la possibilité d'être accompagnées par le CCAS.

Caroline FOUCAULT indique avoir prévenu dès le début qu'avec l'arrivée du bio, les tarifs allaient augmenter et que ce n'est pas aux habitants de payer cette augmentation.

Monsieur le Maire informe que le prestataire retenu dans le cadre de la procédure de marché public était le moins cher et que comme tout marché public, la révision de prix impacte le coût global.

Il précise que le choix a été fait de ne pas augmenter dès le nouveau marché pour avoir un retour d'expérience sur la mise en œuvre du marché et de ses modalités. Ainsi, pendant plusieurs mois la collectivité a intégré le surcoût. A ce jour, la Ville a une idée précise de la situation économique d'où ces propositions qui ne pouvaient pas être faites avant, sans recul ; il précise que la mairie garde à sa charge une grosse partie du surcoût.

Caroline FOUCAULT demande la possibilité de scinder les dossiers : celui qui relève des tarifs de la restauration scolaire et celui ayant trait aux tarifs pour le centre de loisirs.

Monsieur le Maire y répond favorablement.

David CHASTAGNER indique que si le raisonnement s'effectuait en pourcentages, cela représenterait une augmentation allant de 7.8% à 64% pour les plus défavorisés.

Monsieur le Maire informe que c'est une étape de « rattrapage » après plusieurs années sans augmentation, et que l'euro symbolique est la norme dans beaucoup de villes. Il rappelle l'existence d'aides octroyées aux plus défavorisés via le CCAS.

- **Concernant les tarifs liés à la restauration scolaire :**

Caroline FOUCAULT, Vincent HULIN, Andrée THEISEN, Michel YAHIEL, Agnès QUINQUENEL, David CHASTAGNER, Jérémy FASS votent contre cette délibération.

Emmanuelle CLEVEDE s'abstient.

La délibération est adoptée.

- **Concernant les tarifs du centre de loisirs, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

9- Fixation des tarifs dans le cadre d'évènements spécifiques organisés par la Ville.

Délibération présentée en commission Finances le 29 mai 2024.

Ce point est reporté au Conseil Municipal du 4 juillet prochain car les chiffres annoncés ne correspondraient pas, après l'intervention d'Emmanuelle CLEVEDE, aux tarifs pratiqués par V2I (et contrairement au souhait de la Municipalité de proposer les tarifs se rapprochant le plus possible de ce qui était pratiqué auparavant).

10- Fixation des tarifs pour la vente de livres et de cartes postales.

Délibération n°53 présentée en commission Finances le 29 mai 2024.

Gérard DOSSMANN indique que la Ville a lancé la réalisation d'un nouvel ouvrage illustré sur le patrimoine végétal et historique de la Ville : « *Verrières contée par ses arbres* ». Ce livre pourra être proposé à la vente.

En outre, il informe que la Ville prévoit la possibilité d'éditer et de vendre des cartes postales.

Il explique que pour permettre ces différents encaissements, une régie de recettes est en cours de création et qu'il convient de définir les montants pour chaque produit.

LIVRE « Verrières contée par ses arbres »	
Vente à l'unité	35 €
CARTES POSTALES	
Vente à l'unité	2 €
Vente par lot de 5	7€

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11-Participation fiscalisée fixée par le Syndicat intercommunal de l'Amont de la Bièvre (SIAB) pour l'année 2024.

Délibération n°54 présentée en commission Finances le 29 mai 2024.

Karine CASAL DIT ESTEBAN rappelle que le SIAB s'occupe du Domaine de Montéclin qui se situe à Bièvre et informe de la volonté de conserver les mêmes montants de participation, à savoir 1,00 € par habitant, soit 14 886 € pour l'année 2024.

Caroline FOUCAULT indique que la commune a perdu des habitants.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12-Participation fiscalisée fixée par le Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée (SIEI) pour l'année 2024.

Délibération n°55 présentée en commission Finances le 29 mai 2024.

Jacqueline Brignon explique que cette délibération vise à fixer le montant de la participation fiscalisée du Syndicat intercommunal pour l'enfance inadaptée (SIEI) pour l'année 2024, à savoir 0,80 € par habitant, soit 11 908,80 € pour l'année 2024.

Elle rappelle que le montant de participation fiscalisée fixé par le Syndicat intercommunal pour l'enfance inadaptée pour l'année 2023 était de 11 944,80 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

SERVICE SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

13-Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive du collège Jean Moulin pour le déplacement de la section badminton au championnat de France à Troyes.

Délibération n°56 présentée en commission Finances le 29 mai 2024.

Ian TIXIER informe que l'équipe des minimes de la section Badminton de l'association sportive du collège Jean Moulin a été qualifiée pour le championnat de France qui s'est déroulé du 27 au 29 mai 2024 à Troyes. Il indique qu'ils ont été classés 17ème et en profite pour les féliciter.

L'Association sportive du collège Jean Moulin avait sollicité la commune pour avoir un accompagnement financier afin de couvrir les frais de déplacement.

Ainsi, Ian TIXIER indique qu'il est proposé au Conseil municipal de verser à l'AS du collège une subvention exceptionnelle d'un montant total de 700 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

SERVICE COMMANDE PUBLIQUE, AFFAIRES JURIDIQUES, ASSURANCES

14-Passation d'avenants aux marchés publics relatifs à la réhabilitation et extension du centre culturel André Malraux,

Gérard DOSSMANN indique que compte tenu de l'état d'avancement des travaux de réhabilitation du centre culturel André Malraux, la commune doit passer un certain nombre d'avenants concernant différents lots du marché de travaux.

Il rappelle que conformément à l'article L.1414-4 du Code général des collectivités territoriales, seuls les projets d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % sont soumis, préalablement, pour avis, à la commission d'appel d'offre (CAO).

Pour le lot n°15, la CAO n'a pas eu à se prononcer, le projet d'avenant ayant une incidence financière inférieure au seuil des 5%.

Pour les lots n°1, n°2 et n°16, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 23 mai 2024 a rendu un avis favorable à la signature des avenants.

David CHASTAGNER indique être surpris qu'il faille engager cette démarche et demande si un accord avec le prestataire serait envisageable pour des montants de l'ordre de 314 euros.

Il est répondu que, quel que soit le montant, la législation relative à la commande publique ne le permet pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15-Déclaration sans suite pour infructuosité, du marché n°202412, relatif aux installations de chauffage,

Gérard DOSSMANN explique que la commune a lancé un appel d'offres ouvert le 26 avril 2024 pour renouveler le marché relatif à l'entretien des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation, de climatisation et de production photovoltaïque de ses bâtiments et qu'aucune offre n'a été remise.

Ainsi, il informe que l'appel d'offre sera relancé sans publicité ni mise en concurrence comme le prévoit le code de la commande publique.

Caroline FOUCAULT questionne et trouve inquiétant le fait que personne ne veuille s'occuper du chauffage sur la ville et qu'il y a beaucoup de marchés infructueux.

Monsieur le Maire explique que la crise économique a des répercussions sur les entreprises et qu'il y a des liquidations donc qu'il n'est pas rare d'avoir des infructuosités.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES, URBANISME ET LOGEMENT

16- Candidature de la commune de Verrières le buisson à l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) « retour de la Nature en Ville » d'Ile de France Nature,

Jean-Paul MORDEFROID informe que le Plan Vert régional est porté par Île-de-France Nature depuis 2023 et que cet AMI en est une des premières déclinaisons pour adapter les villes aux effets du changement climatique.

Il indique que cet AMI a vocation à accompagner en priorité les projets de renaturation et de création d'espaces verts et qu'à travers cet AMI, Île-de-France Nature propose de participer au financement d'études pour répondre aux besoins des collectivités territoriales.

Le soutien de ces études de conception des projets de renaturation peut atteindre 70%. Cet accompagnement d'ingénierie de projets peut être réalisé par un bureau d'études ou un cabinet de conseil.

Jean-Paul MORDEFROID indique que le projet du square Léon Maugé peut ainsi s'inscrire dans cet AMI, notamment pour obtenir une aide financière pour les diagnostics amiante et géotechniques réalisés par un prestataire.

Le coût de ces études est estimé à 6 720 euros HT. La commune demande une aide financière à hauteur de 70% du coût TTC des diagnostics, soit 5 645 euros.

Caroline FOUCAULT se réjouit de l'avancement du projet sur Léon Maugé mais exprime son souhait que d'autres lieux soient renaturés comme le Bua ou la Tournelle et que certains projets vont dans le sens opposé.

Agnès QUINQUENEL se réjouit également mais indique que le projet de construction de logements ne va pas dans ce sens-là.

Elle demande également si un bilan existe suite à l'engagement de la ville dans le cadre du dispositif "territoire engagé pour la nature".

Jean-Paul MORDEFROID indique qu'il n'y avait pas eu de bilan mais des éléments préalables pour concourir (sorte de "reconnaissance" avec validation de critères en amont) et que cette année, comme les thématiques proposées ne correspondent pas aux priorités, la ville ne s'est pas positionnée.

David CHASTAGNER remercie Gregory BOZEC de l'avoir associé au projet Léon Maugé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17-Demande de garantie d'emprunt de 1001 vies habitat – Réhabilitation de 99 logements,

Délibération n°63 présentée en commission Finances le 29 mai 2024.

Gérard DOSSMANN informe que 1001 Vies Habitat souhaite effectuer la réhabilitation de 99 logements et que pour la financer, le bailleur a contracté plusieurs crédits auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) et a demandé à la Ville de garantir l'emprunt à hauteur de 50 % (l'autre moitié étant prise en charge par la Communauté d'agglomération Paris Saclay).

La présente garantie porte sur les prêts, n°5541626 et 5541627 réunis sous le contrat de prêt n°157366 répartis de la manière suivante :

- Un prêt à l'amélioration (PAM) à taux fixe d'un montant de 986 997,24 € TC au taux du livret A + 60pb sur 20 ans.
- Un prêt Eco-Prêt d'un montant de 755 750 € au taux du livret A – 25 pb sur 20 ans.

Il précise que cet engagement, solidaire et indivisible, au profit de 1001 Vies Habitat implique que la commune s'engage à s'acquitter des sommes dues au titre du prêt dès lors que 1001 Vies habitat serait défaillant pour quelle que cause que ce soit.

Il indique que Conseil Municipal doit engager la commune de Verrières-le-Buisson pendant toute la durée des prêts, et libérer en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les montants des emprunts ainsi que les frais afférents.

Michel YAHIEL ne participe pas au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

SERVICE SCOLAIRE

18-Contribution de la commune au projet porté par l'association Terre et Cité « Ma cour agro écologique à la rencontre de la biodiversité », d'un montant de 400 €,

Délibération n°64 présentée en commission Finances le 29 mai 2024.

Rozenn BOULER informe que l'association « Terre & Cité » a sollicité la commune de Verrières-le-Buisson le 14 mars 2024 pour une participation financière pour un projet à hauteur de 3 % des dépenses prévisionnelles totales, estimées à 13 440 €, soit 400 € de participation pour la commune. Ce montant correspond à la participation d'une classe au projet sur l'année scolaire 2024/2025, soit 3 ateliers et une visite de territoire.

Elle précise que le projet étant en adéquation avec la démarche « Agissons pour demain », la commune souhaite répondre positivement à cette sollicitation.

Jean-Paul MORDEFROID, administrateur de Terre et Cité, ne participe pas au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉCISIONS DU MAIRE

Il est répondu aux demandes de précisions.

La séance est levée à 22h10.

La secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE